

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 FEVRIER 2001 A VOUZIER

Avant pris part aux délibérations : Mesdames Marie-Claude BERGERY, Françoise BONOMME, Marie-Ange BROUILLON, Françoise CAPPELLE, Geneviève COSSON, Marie-Françoise GEILLE, France LAMY, Françoise LETINOIS, Chantal PETITJEAN, Chantal PIEROT, Gisèle PIERSON, Monique POLICE, Brigitte RAGUET, Marie- Line THOMAS, et Mrs Alain AUROUX, Jean- Claude ANDREY, Roger BARRE, Bernard BESTEL, Dominique BESTEL, Bernard BOUILLON, Jean-Pierre BOURE, Pierre BOUVART, Luc BRUNEL, René BUSQUET, Daniel CADOT, Jean-Michel CHANCE, Michel CLOUET, Michel COISTIA, Michel COLIN, Gérard CUNISSE, Bernard DAY, Gérard DEGLAIRE, Louis DEPAIX, Antoine DE POUILLY, Roger DERUE, Jean DESAGAZAN, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Gilles DIDIER, Daniel DOYEN, Jean DURMOIS, Jean-Claude ETIENNE, Pierre FRADCOURT, René FRANCCART, Alain FRANKART, Christian GARREZ, Damien GEORGES, René GILBIN, Olivier GODART, Pierre GRANDVALET, Patrice GROFF, Pierre GUERY, Philippe HENRY, Benoît HUREAU, Didier JOURNET, Vincent JOURNET, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Pierre LAURENT-CHAUVET, Francis LEDIG, Denis LEFORT, Jean-Pierre LELARGE, Robert LIES, Charles LONGIS, Gaston MAILLOT, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, André MARTIN, Joël MATHIEU, Joël MENU, Claude MOUTON, Christian NOIZET, Denis NOIZET, André OUDIN, Hubert PASTE, Jean- Louis PAYART, Jean-Luc PAYER, Jean PERARDET, Bernard PIERRET, Francis POTRON, Denis PREVOT, Robert RAGUET, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, Dominique ROMEDENNE, Clément SERVAIS, Francis SIGNORET, Jean-Marie SOUDANT, Philippe SOUDANT, Gildas THIEBAULT, Pierre THIEBAUX, Pierre THIERY, François TORTUYAUX, Bruno VALET, Erol VAUCHEL, Pierre VERNEL, Roland VILLERS, Jean-Marie WEIRIG, Jean WULVERYCK, Daniel ZEIMET.

Représentés : M. Gérard DUPUY donne pouvoir de vote à M. J.M LAMPSON. M. Jean BARRE donne pouvoir de vote à M. René BUSQUET, M. Claude ANCELME donne pouvoir de vote à Mme. Françoise CAPPELLE. M Gilles POUPART donne pouvoir de vote à M. Erol VAUCHEL. Mme Christine CARRIERE donne pouvoir de vote à M. Gérard DEGLAIRE. Mme Thérèse PAYER donne pouvoir de vote à M. Dominique ROMEDENNE . M. Jacques MORLACCHI donne pouvoir de vote à Mme Marie- Françoise GEILLE. M. Christophe DION donne pouvoir de vote à M. Michel COLIN. M ;Claude LAMBERT donne pouvoir de vote à M. André MARTIN. M. Gabriel HANNEQUIN donne pouvoir de vote à M. Clément SERVAIS. M. Gérard MOUTON donne pouvoir de vote à M. Denis PREVOT.

Invités présents :

M. Roger GONCALVES, Sous-Préfet de Vouziers
M. Hilaire FLANDRE, Sénateur des Ardennes
M. GUERIN Dominique, Conseiller Général
M. Yves GRALL, Receveur Municipal – Le Chesne
M. François SQUEVIN, Chargé d'études aux contrats de pays - Conseil Général des Ardennes
Mlle Nathalie COUTURIER, Animatrice de Territoire à la Chambre d'Agriculture des Ardennes.

Excusés :

Mme Carmen LOCARD et Mrs. Maurice BLIN, Francis BOUCHE, Philippe ETIENNE, Hubert MARGUET, Jacques PAULOT, Jean-Luc WARSMANN.

Le quorum étant atteint, M. GROFF ouvre la séance à 20 h 15.

Madame Françoise CAPPELLE est élue secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 NOVEMBRE 2000

A la demande de M. COLIN lors de la réunion de bureau du 06 février 2001, le compte rendu du Conseil du 30 novembre 2000 a été modifié comme suit :

Page 6 : il est écrit « Achat de terrains à Buzancy » remplacé par « Achat de terrains sur au moins 6 sites de l'Argonne Ardennaise »

Page 11 : il est écrit : « majorer la fiscalité» remplacer par « majorer la fiscalité de 30 % ».

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte rendu et les modifications, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour M. GROFF fait un discours dont le texte est reporté ci-dessous :

* * * * *

Monsieur le Sous-Préfet,
Messieurs les Conseillers Généraux
Mesdames et Messieurs les délégués,

Je vous remercie, les unes et les autres, d'être présents ce soir, pour ce dernier Conseil de Communauté de Communes de cette courte mandature, courte en durée, mais riche de travail partagé.

Ces trois années de notre Communauté de Communes nous ont permis d'apprendre à travailler ensemble, avec nos approches différentes, nos oppositions parfois, mais je crois toujours dans le souci de faire avancer les choses.

Aujourd'hui, je vous propose de voter le budget 2001. Il est conforme aux débats d'orientations budgétaires du 30 novembre dernier. Je vous rappelle, qu'à cette occasion, nous avons voté

- La diminution de 20 % par an de la ristourne du contingent d'aide sociale, soit sa disparition en 5 ans.
- L'augmentation des taux des quatre taxes de 30 %, leur fixation intervenant lors de la communication des bases par les services fiscaux.
- La participation à hauteur de 400 000 F au projet d'implantation du groupe THOMSON, devenu depuis THALES, le Conseil Général s'engageant à hauteur de 1,6 MF et le porteur de projet à hauteur de 4 MF.
- Notre participation à la Maison de l'entreprise, à hauteur de 200 000 F, correspondant au salaire et charges de notre chargée de mission aux affaires économiques, sous réserve, bien sûr, que les financements, qui nous ont été indiqués lors de sa présentation, soient finalisés expressément.
- Notre participation à l'étude de faisabilité du musée de FLEVILLE.
- L'augmentation de 1 F / hab à l'Office de Tourisme.

Le budget qui vous est proposé tient compte de ces décisions et comporte les inscriptions de crédits correspondants.

Il comporte aussi les inscriptions budgétaires correspondantes aux demandes des différentes commissions, telles que présentées aux Orientations Budgétaires.

Francis SIGNORET vous présentera le détail du budget. Il permet de conforter les actions engagées et donne les moyens à l'outil communautaire de répondre partiellement aux demandes exprimées, mais évidemment pas à toutes les attentes.

En ce qui concerne les différents projets économiques, les informations que je peux vous donner sont succinctes, nous attendons des réponses, quand je dis nous, ce sont les différentes Collectivités Territoriales intervenant dans ces montages économiques et qui déclencheront les financements d'Etat et Européens, des porteurs de projets MOBAR, SAIGA devenu CREACAR. En ce qui concerne SAIGA, une réunion avec les techniciens de la Région, du Département, de l'Etat sera programmée très prochainement.

Quant au projet THOMSON, l'étude à laquelle nous participerons financièrement devrait démarrer avant la fin du premier trimestre début du second. Le bouclage financier du côté THOMSON étant conclu depuis peu ou sur le point de se conclure. Les termes de la convention prévue entre l'entreprise et les Collectivités Territoriales ne posant pas de problèmes particuliers, la signature interviendra aussitôt la notification par l'entreprise du plan de financement.

A propos de ces dossiers économiques, je regrette, personnellement, la communication grand public, qui a été faite, alors que seulement le premier contact avait été établi. Comme dans tout dossier de cette nature, la part de risque de ne pas voir aboutir le projet est tellement important, qu'il me paraît préjudiciable de donner des espoirs à nos concitoyens tant que la garantie de bonne fin ne l'emporte pas sur les incertitudes.

Le projet de Maison de l'Entreprise et de la Formation, qui devra être l'outil souple aux services des entreprises et avec elles, en partenariat avec les chambres consulaires concernées, est toujours en phase d'élaboration, un groupe de travail ou bureau provisoire en a déposé les statuts. La nécessité de modifier la représentativité, rend caduque la désignation de nos représentants en son sein.

Il me semble important que celui-ci, avec des chefs d'entreprise, volontaires, continue le travail commencé, prenne les contacts nécessaires avec les services de l'Etat pour que soit finalisé par un bon et bel arrêté les financements attendus ainsi que les partenariats privés.

La désignation de nos représentants interviendra après le renouvellement du Conseil de Communauté.

La nouvelle assemblée aura à se prononcer très rapidement sur la démarche de Pays, pour laquelle se sont déjà prononcés nos homologues ardennais.

Autre point fort de l'année 2001, sera la réflexion et la décision rapide sur la maîtrise du foncier, et les procédures le permettant, à savoir les Z.A.D. et autres échanges par le biais de la SAFER. Ceci pour permettre le développement des entreprises existantes et l'accueil de celles qui souhaiteraient venir sur notre territoire.

Voilà ce que je souhaitais vous dire avant que nous abordions l'ordre du jour de ce soir. Et, comme il est probable, c'est la dernière fois que nous nous réunissons avant les échéances de mars prochain, je tiens à vous dire le plaisir que j'ai eu à travailler avec vous sans exception, je tiens à remercier chacun des vices-présidents pour le travail accompli et surtout leur implication, les débats ont souvent été riches parfois âpres, mais ils ont le mérite d'exister. Je pense que chacun a pris les positions qu'il lui semblait les meilleures, de son point de vue, et c'est le mérite de la démocratie.

Je tiens aussi, en votre nom, à remercier notre équipe de salariés pour le travail accompli, et leur dire qu'il y aura encore beaucoup à faire avec nous ou avec d'autres

* * * * *

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2000

a) Le compte administratif du budget général et des budgets annexes sont présentés aux Délégués Communautaires. Les résultats de clôture sont les suivants :

Budget général :

- Section de fonctionnement
 - Excédent de clôture : 1 746 069,90 F
- Section d'investissement
 - Déficit de clôture : 229 033,74 F

Budget Maison de la Recherche

- Section de fonctionnement
 - Excédent de clôture : 195 928,08
- Section d'investissement
 - Excédent de clôture : 66 959,13 F

Budget du Parc d'activités

- Section de fonctionnement
 - Excédent de clôture : 127 462,42 F
- Section d'investissement
 - Déficit de clôture : 219 715,13 F

M. GROFF étant sorti de la salle car il ne prend pas part à la délibération, les comptes administratifs 2000 des budget général, budget Maison de la Recherche et budget Parc d'Activités sont adoptés à l'unanimité par le conseil de communauté.

III - BUDGET PRIMITIF 2001

Budget général 2001

Le B.P. s'équilibre en section de fonctionnement à 11 006 078,00 F et en section d'investissement à 3 655 474,90 F.

Budget annexe « Maison de la Recherche » 2001

Le B.P. s'équilibre en section de fonctionnement à 836 718,00 F et en section d'investissement à 509 055,00 F

M. SIGNORET précise que les charges de personnel et frais assimilés sont désormais transférés dans le budget de la Maison de la Recherche (ceux-ci apparaîtront dans le compte administratif 2001).

Budget annexe « Parc d'activités » 2001

Le B.P. s'équilibre en section de fonctionnement à 158 987,50 F et en section d'investissement à 1 036 449,92 F

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret, à la demande de M. DE POUILLY, qui donne le résultat suivant, pour 125 inscrits et 111 votants :

61 bulletins pour, 37 bulletins contre, 13 bulletins blancs

Les budgets primitifs 2001 des budget général, budget Maison de la Recherche et budget Parc d'Activités sont adoptés à la majorité.

Un Délégué demande des explications au sujet de l'acquisition du terrain pour le Pôle Nature.

M. GROFF précise que l'acquisition du terrain est plus favorable que la location qui était trop élevée. Un achat de 13 hectares est prévu pour la construction et les abords (financement de l'Etat, l'Europe...). Si la parcelle est trop étroite on n'aura pas de possibilités d'aménagement ultérieur.

Avec une inscription budgétaire de 200 000 F pour l'achat de terrain du Pôle Nature, M. DESAGAZAN remarque que cela revient cher de l'hectare.

M. GROFF signale qu'aujourd'hui on ne sait pas quelle acquisition faire exactement. S'il y a acquisition on négociera à ce moment là. Pour l'instant, c'est une inscription budgétaire, on n'est pas obligé de tout dépenser. Une estimation des domaines sera réalisée avant l'achat, ainsi qu'une estimation par un expert foncier privé.

M. DESAGAZAN critique l'augmentation de 31 % en disant que c'est le contribuable qui paiera.

M. GROFF précise que tous les autres postes du budget sont des dépenses constatées et que l'ensemble des charges sont reprises en année pleine (exemple le loyer de la rue Chanzy)

Il est demandé également l'achat d'une urne pour voter à bulletin secret.

IV – LOGEMENT SOCIAL : OPAC et Espace Habitat

M. SIGNORET informe le Conseil que l'état refuse la construction de logements sociaux supplémentaires sur notre territoire. La décision a été prise par l'observatoire de l'habitat et, par conséquent, c'est un handicap pour le développement économique. Si on veut des emplois il faut créer du logement en face.

M. GROFF partage aussi l'avis de M. SIGNORET. Il pense que ce n'est pas acceptable si l'on veut se développer.

M. le Sous-Préfet intervient en indiquant qu'il a saisi le Préfet concernant cette affaire. Il signale que si demain une entreprise vient s'implanter, on va voir le Préfet et il y aura construction de logements. Par contre, s'il n'a pas de perspectives, il n'y aura pas de logements.

M. GROFF précise que certains projets peuvent se monter en moins d'un an et que l'on ne peut pas attendre le dernier moment pour la construction de logements. On risque de faire fuir les gens si l'habitat n'est pas prêt.

Il propose que la Direction Départementale de l'Équipement écrive noir sur blanc les conditions de construction de logements. Il pense qu'il est préférable que cela soit acté et va contacter le plus rapidement possible la D.D.E pour un rendez-vous.

M. SIGNORET pense que, si on ne crée pas de logements, on perdra de la population ; il faut fixer celle-ci, la maintenir et l'augmenter.

V - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : RENOUELEMENT DE CONTRAT

Vu la durée limitée dans le temps de l'opération OPAH,

Considérant les besoins du service et le surcroît de travail administratif dans le cadre de cette opération,

Le Conseil de Communauté décide de renouveler le contrat de l'agent administratif non titulaire à temps complet à compter du 7 février 2001 pour une durée d'un an.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

VI - QUESTIONS DIVERSES :

M. SERVAIS demande si la date de l'Assemblée Générale de la Maison de l'entreprise est reportée ?

M. GROFF précise qu'il n'y aura pas de représentants de la Communauté de Communes avant le renouvellement des mandats.

Affichage :

M. GROFF informe les délégués que l'affichage des délibérations du Conseil est désormais en vitrine au 58 rue Chanzy à Vouziers. Il annonce également le départ de M. Alain FORET, Directeur de la communauté de Communes, le 31 mars prochain.

Plus aucune question n'étant posée, M. GROFF clôt la séance à 22 h 30.

Un vin d'honneur est offert à toute l'assistance à l'issue de la séance.

Fait à Vouziers, le 15 mars 2001.

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Patrice GROFF

Françoise CAPELLE